



## **ORDRE DU JOUR**

Approbation du procès-verbal de la réunion CSE du 14/01/ 2020.

- **QUESTIONS CGT**

### **Question 1 CGT/FO : Prêt de matériel ASEA 43 :**

Auparavant, les salariés pouvaient emprunter du matériel et des véhicules à l'ASEA 43.

Lors de la réunion générale du pôle protection de l'enfance, les salariés ont demandé à pouvoir à nouveau emprunter du matériel et des véhicules à l'ASEA 43. Nous demandons à ce que l'association revoit sa position.

Au vu du contexte actuel : demande croissante du fond d'aide du CSE, gel des salaires, augmentation de la mutuelle et de la prévoyance. Dans le but de faire un pas pour l'amélioration de vie de chacun, est-il possible de rétablir cet avantage pour les salariés ? Sous quelles conditions cela pourrait-il être envisageable (vérification du matériel avant/après, plein des véhicules fait par l'emprunteur...) ?

### **Question 2 : CGT : punaise de lit :**

Lors d'un précédent CSE nous avons abordé le problème des punaises de lit : la réponse donnée était que l'ASEA peut mettre en place des protocoles mais ne peut envisager de prendre en charge les traitements pour les salariés. Aujourd'hui, un studio du DAMIE sur le pôle protection de l'enfance est infesté et cela malgré le protocole mis en place depuis plus de 2 ans, les hôtes de maison viennent faire les nuits sur la structure des Mauves qui accueillent des enfants. Ces punaises de lit sont aussi présentes sur le TREMPLIN. Nous demandons :

- Que le personnel devant nettoyer les studios infectés ait des protections jetables afin de limiter la contamination ;

- Que l'ASEA mette en place un protocole préventif au niveau associatif ;

- Que la direction générale et le conseil d'administration prennent en charge la décontamination si un salarié vient à ramener ces punaises de lit à son domicile. Les punaises de lit ne sont pas comme les poux et les traitements sont très lourds et onéreux. L'art. L4121-2 rappelle que l'employeur doit mettre en œuvre toutes les mesures visant à faire de la prévention.

### **Question 3 CGT : Meymac :**

- Point sur l'ESAT et le foyer

### **Question 4 CGT / FO : Fiche d'incident :**

Lors du CSE du 10 décembre, nous avons abordé la question de fiche d'incident harmonisée.

- Proposition et étude du projet des nouvelles fiches d'incident.

- **QUESTIONS FO**

**Question 1 : CPOM :**

Suite aux dernières réunions avec les partenaires sociaux et l'ARS, qu'en est-il des orientations envisagées pour le CPOM ? Tous les pôles de l'ASEA 43 seront-ils concernés ? Quels seront les impacts sur les différents pôles, établissements et services de l'ASEA 43 ?

**Question 2 : SAJ :**

Les salariés se questionnent sur l'équilibre financier du SAJ. Quel est l'effectif d'accueil du SAJ ? Pouvez-vous nous donner des indications quant au nombre de jeunes accueillis ? Y a-t-il une liste d'attente ? Avez-vous des projets ou réorganisations prévus pour ce service ?

**Question 3 : Prêt de matériel ASEA 43 : (Voir Question 1 CGT)**

**Question 4 : PHE/PHA/siège :**

Les bâtiments de l'IME les Cévennes, du siège et de la Boulangerie étant sur le même site, pouvez-vous nous apporter des précisions sur la gestion des factures d'eau, d'électricité, de gaz et de chauffage ?

**Consultation du CSE pour le calendrier d'ouverture du pôle handicap enfant, IME les Cévennes :**

Remis pour consultation lors du dernier CSE, nous pouvons constater que le calendrier respecte les demandes de l'ARS, et les droits des salariés en jours de congés (CA, CAA, CT, récupération...).

Toutefois, cette nouvelle organisation impacte les vacances scolaires. Pour 2020, une seule semaine de vacances sur la période de février, vacances de pâques, la toussaint, et une fermeture l'été dès le 17 juillet. Cela va engendrer une fatigabilité accrue des usagers, avec des périodes de travail plus longues pour les salariés. De plus, comme nous avons pu le constater l'été 2019, le taux d'absentéisme risque d'être important. Par ailleurs, les familles devront s'organiser autour de ce calendrier différent de celui de l'éducation nationale. Les jeunes passeront moins de temps chez eux, et pour certains parents en garde alternée, cela va être préjudiciable.

Une présentation en CVS et un courrier explicatif aux familles et partenaires semblerait intéressant à mettre en place.

Certains salariés se sont questionnés sur l'organisation du calendrier 2020, afin d'organiser leur vie familiale. Une consultation pour avis du CSE de manière anticipée serait intéressante à envisager à l'avenir, afin de pouvoir rendre un calendrier aux salariés plus tôt.

**COMMISSION SOCIALE ET CULTURELLE :**

**QUESTIONS DIVERSES :**

## COMMISSION ECONOMIQUE ET SOCIALE

Question 1 : CGT/FO : prêt de matériel :

*Réponse de la direction générale : Cette question avait été abordée lors de la réunion du CE du mardi 15 novembre 2016 (PV en pièce jointe) et avait fait l'objet d'une note de service le 1<sup>er</sup> décembre 2016 (en pièce jointe).*

*Le CE avait répondu : « les membres du CE émettent à l'unanimité un avis favorable pour la mise en place de cette note ». En effet, cette note faisait suite aussi à certains abus en ce qui concerne le prêt de matériel. De plus cette décision émanait de constatations et de préconisations du Commissaire au compte (Voir mention note de service). Les membres du CSE font remarquer que la question aurait pu être traitée avec les personnes concernées.*

*E.CHAVANES souscrit aux préconisations de la Commissaire aux Comptes qui dit que nous ne devons pas utiliser du matériel payé par des fonds publics. « Ce n'est pas la vocation des établissements ».*

*Ce peut être une mission du CSE.*

Ph. MALHOMME pose la question de savoir si Mr CHAVANES pourrait nous octroyer des aides. Cela peut s'envisager sur des véhicules en fin d'amortissement.

D.CHACORNAC pose la question de savoir si on continue de prêter ses véhicules aux associations. C'est un non de la part de la direction générale.

Question 2 : punaises de lit

*Réponse de D.CHACORNAC :*

*La réponse ci-dessous a été donnée par la Direction le 12 novembre 2019 (voir pv de novembre)*

*« Pour le DAMIE, dispositif où le problème pourrait se poser, des mesures sont prises lors de l'arrivée de chaque jeune. Lessive à haute température et pour les objets ne pouvant pas être lavés, 48 heures de congélation. Pour les matelas et les meubles susceptibles d'avoir été infestés ceux-ci sont jetés. Il y a la mise en place de ce protocole depuis 2 ans. Nous leur donnons un kit d'arrivée.*

*En ce qui concerne le CHRS des mesures sont également prises et l'intervention d'une entreprise spécialisée a eu lieu à de multiples reprises. La récupération de meubles ou de vêtements rend malgré tout cette difficulté récurrente et fait l'objet de mesures de prévention et d'information continues.*

*S LEYDIER a contacté l'AIST pour que ce risque apparaisse dans les DUER de l'ASEA.*

*Il n'y aura pas de note d'information aux salariés sur une quelconque prise en charge du financement des traitements parasitaires pour les salariés. Les parasites se trouvent aujourd'hui dans beaucoup de lieux collectifs autres que le travail et la transmission peut se faire par d'autres vecteurs que professionnels (Cf. le dernier PV*

*d'octobre 2019 où cette question a déjà fait l'objet d'une réponse). » Cependant, la direction générale étudiera toute infestation au cas par cas.*

*C.VISSAC fait remarquer que c'est plus difficile de se débarrasser des punaises de lit que des poux et que le prix est beaucoup plus élevé puisqu'il faut se séparer des meubles et matelas infestés.*

F.REMOND nous dit que les hôtes de maison nettoient les studios entre le passage de chaque jeune.

*D.CHACORNAC nous dit qu'elle mettra des protections jetables pour les salariés qui le souhaitent avant de nettoyer les studios.*

*E.CHAVANES demande à ce qu'on ait un guide des bonnes pratiques et l'intervention d'un professionnel pour faire une formation.*

Au niveau de l'AIST il n'existe pas de protocole.

S.PEZEROVIC demande si l'association peut mettre en place un protocole à ce sujet.

D.CHACORNAC propose qu'il y ait une information sur ce problème au niveau des différents sites concernés.

Une nouvelle méthode de décontamination par le froid est à l'essai sur le pôle précarité, insertion.

Question 3 : MEYMAC

*Depuis mi-décembre 2019 :*

- *Planification des entretiens professionnels sur l'année 2020*
- *Création d'un comité de pilotage en lien avec la sécurité, l'accessibilité la vétusté des bâtiments de l'ESAT*
  - *Etat des lieux*
  - *Plan d'actions en fonction de l'enveloppe inscrite au BP 2020*
  - *Réalisation*
- *Lancement de la réactualisation du Projet d'établissement*
  - *Mise en place d'un comité de pilotage (8 professionnels)*
  - *Restitution prévue juillet 2020*
- *Activités*
  - *Déménagement et organisation du nouveau laboratoire boulangerie*
  - *Nouvel organisation des équipes Espaces verts*
- *Mise en place de nouvelles réunions*
  - *Espaces Verts : tous les lundis environ 1 heure*
  - *Blanchisserie : tous les mercredis en semaine 3 (soit un mercredi sur quatre)*
  - *Ménage : à la demande des professionnels*

- Boulangerie : 1 fois par moi
- Service comptabilité : un lundi sur deux

*Rencontre avec M.BOIZOT et JBOUCHET tous les mois ½ pour faire le point.*

*Rencontre avec le conseil départemental et la mairie du MONASTIER le 24/01. L'OPAC propriétaire des hébergements du site de MEYMAC était présent. Suite à cette rencontre, évolution du projet initial : en négociation avec nos partenaires, le redéploiement des hébergements en deux sites (Le MONASTIER et bassin du PUY EN VELAY).*

*Volonté forte de la commune du MONASTIER de nous accompagner : les élus municipaux proposent la construction d'un hébergement au cœur du village sur lequel nous pourrions installer un groupe de 20 personnes (foyer de vie). Site proposé visité le 07/02 par les partenaires (municipalité, ASEA et OPAC).*

*Le second site sur le bassin du Puy serait le bâtiment des Chalmettes : réhabilitation de 30 places d'hébergement.*

*La faisabilité d'un tel projet dépend de plusieurs contraintes financières :*

- *Le poids financier de l'engagement avec l'OPAC (courant jusqu'en 2038) que nous devons continuer de supporter même si nous abandonnons le site.*
- *Ce projet réclame des moyens supplémentaires, le CD43 devra accepter une augmentation conséquente de notre budget de fonctionnement.*

*Depuis 2 ans, les foyers de Meymac sont engagés dans une restructuration budgétaire impactant pour les équipes éducatives (recherche d'économies, non remplacement des départs), il n'est pas question de faire subir une nouvelle « pression » aux équipes, des moyens financiers supplémentaires devront obligatoirement être dégagés pour la viabilité d'un projet en deux sites. Sinon, pas de projet.*

*P.MALHOMME fait remarquer que ce projet tel qu'il est, est le plus adapté.*

Question 4 : CGT/FO : fiche d'incident

D.CHACORNAC dit qu'il ya systématiquement un dépôt de plainte institutionnel de la part du pôle protection de l'enfance.

Les fiches d'incident seront remises et étudiées par les directeurs de pôles.

Questions FO :

Question 1 : CPOM :

E.CHAVANES nous parle de la programmation des ARS les 1ers concernés seront le PHA (pôle handicap Adulte) et PHE (pôle handicap enfant)

Le PPI (pôle précarité/insertion) en 2021

Le PPE (pôle protection de l'enfance) se fera plus tard.

Le diagnostic est posé et partagé par les autorités de tarification.

Le CPOM c'est un contrat de confiance d'une durée de 5 ans avec un point tous les 2 ans ½ avec la possibilité d'ajouter des avenants si nécessaire.

Il y a 6 axes stratégiques :

*Orientations du CPOM :*

*AXE Stratégique N°1 : Les prestations de soin et d'accompagnement des personnes. (PHE)*

- *Revoir le Calendrier d'ouverture de l'IME en lien avec les besoins du territoire (cas complexe) afin de répondre aux objectifs du PRS.*
- *Fille à active pour l'IME de 1,3.*
- *Révision de l'autorisation 6/20 ans*
- *Réajustement du nombre de place d'Internat*
- *Eviter la chronicisation des accompagnements*
- *Ouverture d'une UEE (unité d'enseignement externalisé)*
- *Réflexion global sur le projet architectural en lien avec les évolutions à venir. (DIME)*

*AXE Stratégique n°2 : Développer le parcours de la personne accueillie en ESAT (PHA)*

- *Faire du développement des temps partiels un levier pour répondre aux besoins du public.*
- *Développer des activités proposées par l'ESAT.*
- *Réécriture le projet d'établissement*
- *Développer l'inclusion*
- *Réaffirmer la place de la section transitionnelle comme véritable tremplin vers le milieu ordinaire.*
- *Développer la montée en compétences des travailleurs de l'ESAT.*

*AXE Stratégique n°3 : Organisation du Pôle Handicap Adulte*

- *Déployer une offre d'hébergement sur le bassin du Puy, du MONASTIER/GAZEILLE pour mettre en œuvre l'habitat inclusif en faisant évoluer les agréments.*
- *Ancrer le développement de l'autonomie des usagers dans le projet éducatif des établissements du PHA.*

*AXE Stratégique n°4 : Poursuivre la démarche d'amélioration continue de la qualité et de gestion des risques.*

## *AXE Stratégique n° 5 : Améliorer l'architecture du système informatique*

- *Déployer un dossier unique dématérialisé de l'utilisateur.*
- *Se mettre en conformité avec le RGPD*
- *Sécuriser les données et définir une Charte informatique.*

## *AXE Stratégique n°6 : Améliorer la Fonction RH et mettre en œuvre une GPEC associative.*

- *Créer une fonction RH / Siège*
- *Mettre en œuvre la GPEC*

### *Question 2 : SAJ*

*D.CHACORNAC fait remarquer que cette question a été posée lors du dernier CSE concernant le pôle protection de l'enfance.*

*Comme j'y ai déjà répondu précédemment, le SAJ est en difficultés d'activité donc financière depuis de nombreuses années. Cependant, il faut pouvoir mesurer mes propos et rassurer les salariés. Je suis très attentive aux économies qui peuvent être effectuées sur ce service. (Gel de 0,20 ETP du temps de travail de l'éducateur sportif parti en retraite en octobre 2019 et gel d'un poste d'un éducateur technique qui a démissionné en décembre 2019 par exemple). Le pôle protection de l'enfance fonctionne en budget consolidé. Le déficit est comblé par les excédents des autres établissements.*

*Pour rappel le SAJ est habilité pour accueillir 20 jeunes de 14 ans à 18 ans en rupture scolaire ou échec d'insertion professionnelle orientés directement par le juge pour enfants ou par l'intermédiaire d'un contrat administratif avec l'Aide Sociale à l'Enfance. Le service d'activités de jour fonctionne sur le calendrier de la scolarité soit 173 journées d'ouverture sur 2020.*

*La capacité à se maintenir ou à s'inscrire dans les dispositifs de droit commun (enseignement / formation / emploi) est un objectif essentiel pour chaque mineur suivi au titre de la protection administrative ou judiciaire. Aux mineurs ne pouvant bénéficier d'emblée des dispositifs de droit commun, nous proposons une prise en charge éducative structurée par des activités de jour. Celle-ci est réalisée sans délai, sans qu'un projet préalable soit nécessairement requis. En tant que support de l'émergence d'un projet, la prise en charge en activités de jour est précisément enclenchée en l'absence de projet. L'action d'éducation structurée par une activité de jour se définit par la construction d'un parcours personnalisé. Elle se décline en temps collectifs, dont les contenus ont une visée socialisante en cohérence avec des*



*temps d'accompagnements individuels. La déclinaison opérationnelle de cet objectif se traduit par un emploi du temps adapté à chaque mineur.*

*En raison de très importants troubles du comportement plusieurs adolescents(es) ont un parcours de formation personnalisé et un emploi du temps adapté qui varie du plein temps au temps partiel. Cela a un impact direct sur l'activité car malgré le nombre de jeunes accueillis, nous facturons à la journée, la demi-journée les jeunes ne sont pas à temps plein sur le service alors que le taux d'activité est basé et calculé sur 20 jeunes à temps plein tout au long des jours d'ouverture d'où notre difficulté à faire l'activité.*

*Aujourd'hui nous avons 14 adolescents accueillis sur le service avec 4 jeunes en attente d'admission donc bien évidemment il n'y a pas de liste d'attente...Le profil de ces jeunes a beaucoup évolué depuis ces dernières années, ce sont des jeunes qui, en plus de leurs troubles de comportement, ont également, pour la plupart, une déficience, une reconnaissance MDPH donc difficile de pouvoir les orienter en milieu ordinaire mais aucune reconnaissance, donc financement spécifique de l'ARS car les jeunes accueillis ne sont pas orientés par la MDPH mais uniquement aujourd'hui par le biais de l'Aide Sociale à l'Enfance.*

*Aujourd'hui, nous n'avons pas de projet de réorganisation concret pour ce service. Notre priorité est de faire connaître et reconnaître ce service auprès des partenaires connus mais également moins connus tel que l'éducation nationale afin que des jeunes nous soient orientés. Je précise également que le Département, donc notre financeur reconnaît ce service. Nous envisageons également de solliciter officiellement la MDPH, l'ARS pour leur présenter le service et leur exposer le profil des jeunes que nous accueillons afin qu'il y ait éventuellement une possibilité de financement en insistant -sur le fait que ce sont des situations complexes et il existerait des enveloppes spécifiques pour ces situations.*

*Enfin depuis ce début d'année 2020, un groupe de travail animé par le directeur adjoint du pôle est mis en place avec l'ensemble des professionnels du SAJ afin de réfléchir sur la place de chacun et la finalité de ce service dont les missions ont évolué. Il s'agit d'accompagner les professionnels sur ce changement de public et comment les accompagner.*

E.CHAVANES va provoquer des rencontres avec les ARS afin d'améliorer la communication et la reconnaissance de ce service.

#### Question 4 : PHE/PHA/SIEGE

*Pour la partie SIEGE : un forfait semestriel refacturé par l'IME au Siège prend en compte les dépenses de fluides et d'énergie, cela passe par des comptes de liaison.*

*Pour la boulangerie : l'ESAT-T possède ses propres compteurs de fluide et énergie et paie directement ses consommations.*

Consultation du CSE pour le calendrier d'ouverture : La direction de pôle doit faire une information plus formelle et plus complète des familles afin de répondre à leur questionnement.

*Pour l'année 2021 une présentation du calendrier sera faite en CVS et CSE en septembre ou octobre 2020. Cette année, le calendrier a davantage tardé à être finalisé du fait des négociations CPOM en cours ; Quand à la conciliation vie familiale et temps de présence du jeune à l'IME, le règlement de fonctionnement précise que les absences doivent être prévues et justifiées, c'est à la direction de valider les demandes d'absences des familles, quant au temps de travail des salariés, il reste le même annuellement, mais étalé sur 2 semaines supplémentaires d'ouverture, sachant que l'IME était bien en deçà des jours d'ouverture imposés par la réglementation en vigueur. La fatigabilité des professionnels est atténuée par des périodes de vacances (une semaine) toutes les 7 ou 8 semaines, plus une période de fermeture estivale de 6 semaines, soit au total : 11 semaines de congés par an (CT/CA/CAA/REC confondus) et 7 fériés plus un pont (soit 8 jours).*

## **COMMISSION SOCIALE ET CULTURELLE :**

Proposition d'une journée associative mise en place par le CSE courant du mois de Juin.

E.CHAVANES nous propose de budgétiser, et il nous apportera son aide.

## **QUESTIONS DIVERSES :**

Rencontre avec la commerciale de MUTUALIA en présence d'E.CHAVANES, O. COUSTON, C. VISSAC. Nous lui avons fait part de notre mécontentement en ce qui concerne l'augmentation de 14 points en 2 ans des cotisations. E. CHAVANES a rédigé un mail pour appuyer notre demande.

Elle a fait remonter nos doléances à la direction générale de MUTUALIA. A ce jour, nous attendons leur réponse. Il y aura un travail de négociation et de devis auprès d'autres mutuelles.

Renégociation des contrats MAIF : Grâce à la bonne conduite de chacun et aux efforts collectifs, nous avons un bon bonus.

Départs en retraite : E.CHAVANES assiste à deux départs en retraite. Il tient à ce que les salariés soient remerciés pour leur collaboration.

Question de D.CHACORNAC sur les visites d'inspection de la CSSCT demande à ce que le calendrier soit mise en place assez vite pour une meilleure organisation. Les

élus et Mr FOUGEROUSE demandent à ce que les convocations partent de la Direction Générale car elles ne sont pas toujours prises au sérieux.

A.BERRIOTO a été confirmée dans son poste de directrice financière après sa période d'essai.

Une demande fond social a été acceptée.

Fin de séance : 16h30

Comité Social et Economique Procès-verbal
<b>Réunion du 11 FEVRIER 2020</b> <b>Approuvé le :</b>
Nombre de pages : Documents mis en annexe :

	Rédacteur	Approbateur	Approbateur
Nom	Corinne VISSAC	Corinne VISSAC	JC.FOUGEROUSE
Fonction	Secrétaire	Secrétaire	Vice-Président
Visa			

Destinataires		Pour information	Pour approbation
Noms	Fonction	Date de l'envoi du	
FOUGEROUSE JC	Président		
CHAVANES E.	Directeur		
VISSAC C	Secrétaire		
LORIEUX B	Secrétaire Ad		
MALHOMME P	Trésorier		
COUSTON O	Trésorier Ad		
FARGIER MC	Titulaire		
LEYDIER S	Titulaire		
DELPIC J	Titulaire		
PEZEROVIC S	Titulaire		
BONNEFILLE D	Titulaire		
GELLET MARTINOL C	Titulaire Cadre		
Etablissements	Pour diffusion		